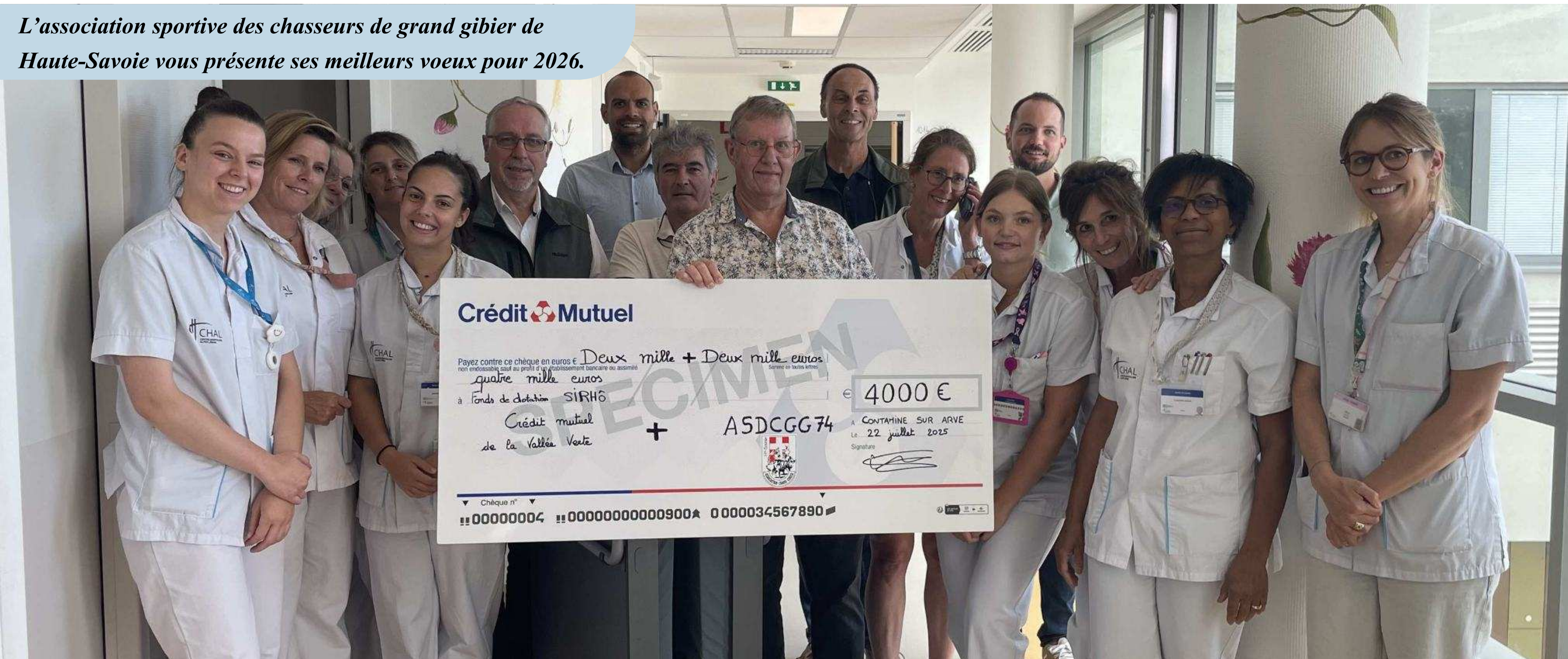




ASDCGG74
N° 0126
Info@ASDCGG74



L'association sportive des chasseurs de grand gibier de Haute-Savoie vous présente ses meilleurs voeux pour 2026.



Le conseil d'administration de l'ASDCGG se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une bonne et heureuse nouvelle année.
Je vous souhaite une bonne santé pour mener à bien vos projets, profitez des vôtres, et de la nature qui nous entoure.

Comme vous pouvez le voir sur cette photo, et conformément à l'assemblée générale de Sallanches nous avons remis un chèque de 2000 euros au fond de dotation des Hôpitaux pour financer l'achat de lits pour les parents accompagnants à la maternité.
Le crédit Mutuel considérant que cette action était intéressante à décider de nous aider, en nous allouant un montant identique à notre don. Nous avons donc rajouté ces 2000 euros au montant de notre engagement. Les infirmières et aides-soignantes du service de la maternité du CHAL étaient très heureuse de se voir attribuer ces quatre lits supplémentaires.

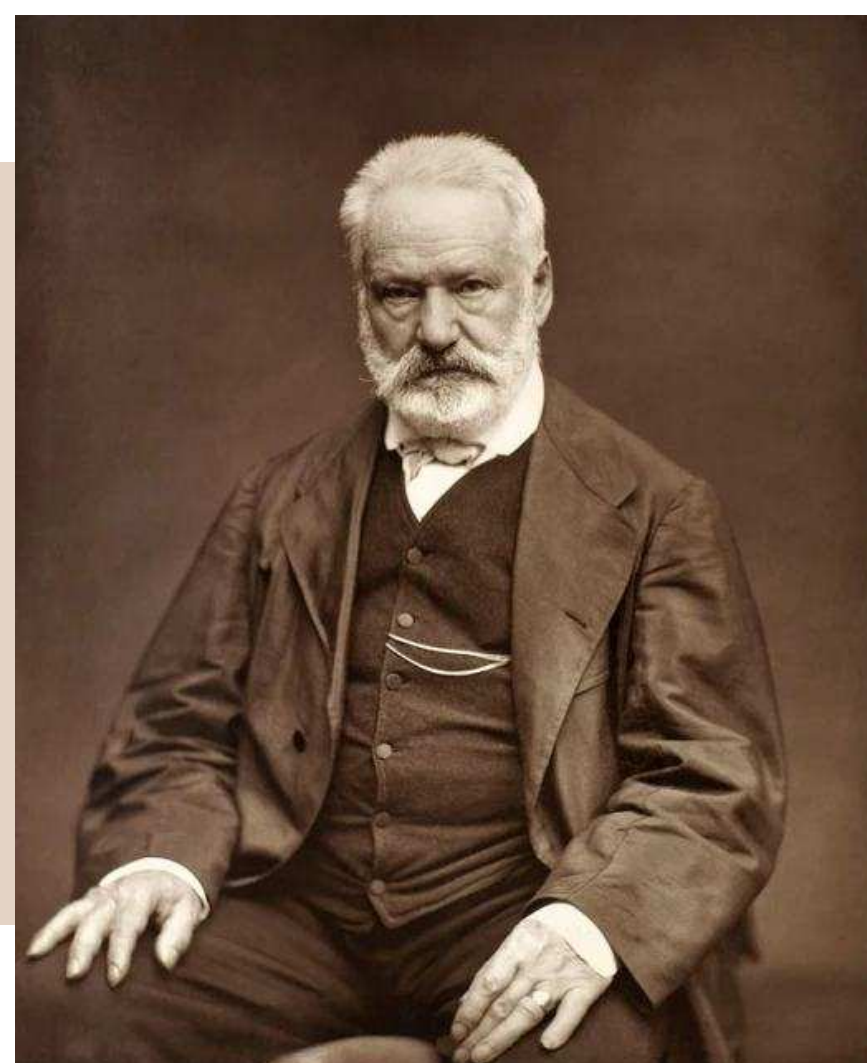
La saison de chasse tire à sa fin et j'espère qu'elle aura été conviviale, respectueuse, et riche en émotion et en rencontre.

“

Regarder la nature, c'est comme entrer dans une cathédrale : tout devient plus grand que soi.

Victor Hugo

”



Si vous avez eu la chance lors de vos sorties de tirer un ou plusieurs grands gibiers, pensez à remplir une fiche pour l'enquête sur l'efficacité des munitions et ceci que vous tiriez des munitions avec ou sans plombs. Vous pouvez le faire également pour les chasseurs de votre équipe ou de vos connaissances. Remplir une fiche prend moins de cinq minutes, et il est important d'avoir un grand nombre de réponses pour que les retours soient objectifs. Vous avez pu lire dans grande faune quelques résumés partiels.
Je compte sur vous pour votre participation : Merci.

Information du réseau loup-lynx

Le loup : son bilan de suivi annuel de population reposera principalement sur l'analyse génétique des indices collectés sur le terrain. L'étude locale des zones de présence permanente (ZPP) est abandonnée sur l'air de présence historique (Alpes majoritairement). Le suivi des individus et des groupes sédentarisés se poursuit uniquement sur le front de colonisation.

D'après le groupe loup, les effectifs seraient stables depuis 2022 avec une population lupine estimée entre 920 et 1125 individus (1013 en moyenne). Vous pouvez retrouver cette étude avec le lien suivant.

<https://www.loupfrance.fr/bilan-annuel-du-suivi-de-la-population-de-loups-2024/>

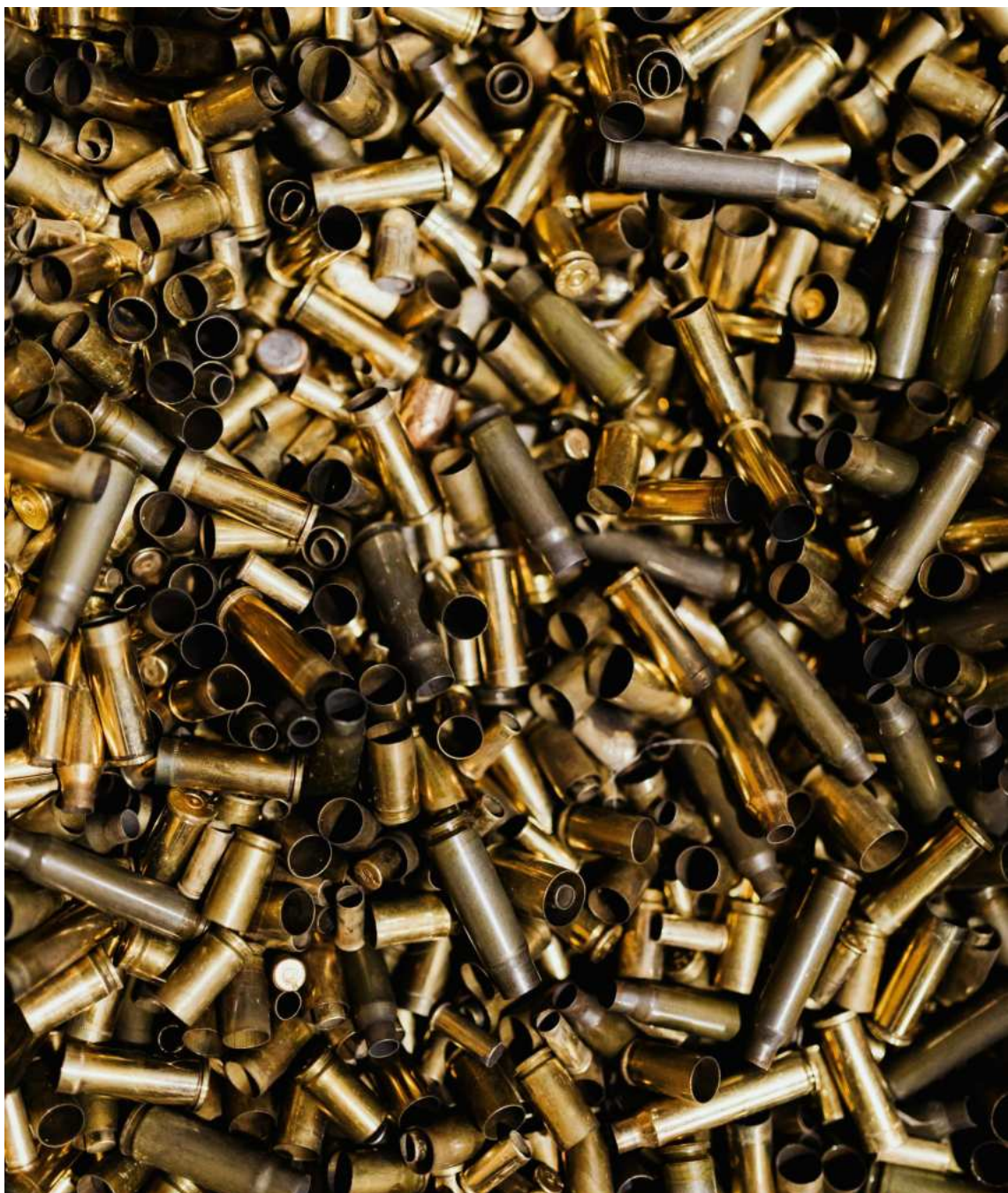
En Finlande la population de loup à fortement augmentée, faisant beaucoup de dégâts sur les troupeaux de rennes. Les analyses génétiques montrent que certains d'entre eux viennent de la Russie voisine ou ils sont moins chassés et colonisent d'autres territoires pour se nourrir. En France la colonisation se poursuit avec l'installation de ZPP et de meutes reproductrices, comme en Haute-Marne ou le monde de l'élevage est lourdement impacté, 10 attaques en 2024 et 191 en 2025. Face à la colère du monde agricole, Annie Genevard ministre de l'agriculture à annoncer l'application de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020, à savoir l'augmentation de 2% du quota de tir (lorsque celui-ci est atteint avant la fin de l'année) passant de 19 à 21% soit 22 loups de plus à abattre. Plusieurs articles de journaux ou de revues relatent la présence de loups noirs qui ne seraient pas de la lignée Italienne, mais d'Europe de l'est. (Heureusement que nous sommes entourés de mers et d'océan aux trois autres points cardinaux !!).



Les attaques de loups sur des humains sont rares, mais possibles. Début décembre 2025 un loup a été abattu aux Pays-Bas dans la province d'Utrecht. Les analyses ADN confirment que ce loup avait mordu 2 enfants et une joggeuse entre 2024 et 2025. (Les pros loups ont dénoncé cet abattage, et ont mis en cause les comportements humains pour expliquer ces attaques). Dans toutes les données, rapports scientifiques, on ne parle que très peu de l'impact sur la faune sauvage, et surtout de la bonne gestion des chasseurs mis en place depuis plusieurs décennies (instauration du plan chasse, de réserves etc) pour favoriser le développement du grand gibier.

Plomb dans les munitions

L'interdiction est toujours à l'ordre du jour, mais la commission européenne a modifié la période de transition portant de 18 mois à 5 ans pour les balles de carabines d'un calibre supérieur à 5.6 mm, (celles qui nous concernent pour la chasse).Concernant la grenaille de plomb la transition doit se faire dans les 3 ans, alors que la restriction de la vente de grenaille de plomb est de 5 ans. (Comme pour la chevrotine, l'interdiction de l'utilisation, n'interdira pas la vente).



Débuts décembre 2025 l'on pouvait voir au journal téléviser de 20 heures, (mais aussi sur les réseaux sociaux) un chasseur sur un route abattre un sanglier qui était sur le bas-côté, avec un autre chasseur sans arme à proximité immédiate et plusieurs voitures à quelques mètres également. Cette vidéo a été tournée par une passagère d'un véhicule. La réaction du président de la fédération de l'Indre aurait dû être une ferme condamnation immédiate d'une telle action, ou toutes les règles élémentaires de sécurité ont été bafouées (Même si le sanglier était blessé, seul un louvetier ou une personne mandatée et accompagnée par la gendarmerie ou une police peut achever un animal au bord d'une route. Une fois de plus le comportement irresponsable de certains chasseurs condamne l'ensemble de la communauté. Un dramatique accident a eu lieu dans notre département cet automne. Un auto accident qui a coûté la vie à un chasseur expérimenté (comme on dit !!!!!). Malheureusement, les consignes de sécurités basiques ne sont pas forcément respectées, (arme chargée dans la traque, ou non déchargée pour le franchissement d'un obstacle ou d'une zone dangereuse, glissante ou abrupte, pour la chasse à l'approche), arme chargée à la bretelle, ou méconnaissance de son arme. Ces autos-accidents représentent 30% des accidents de chasse en France par année. Les mauvaises habitudes, les mauvaises attitudes, sont d'autant mauvais exemples à signaler, à condamner, et à proscrire.



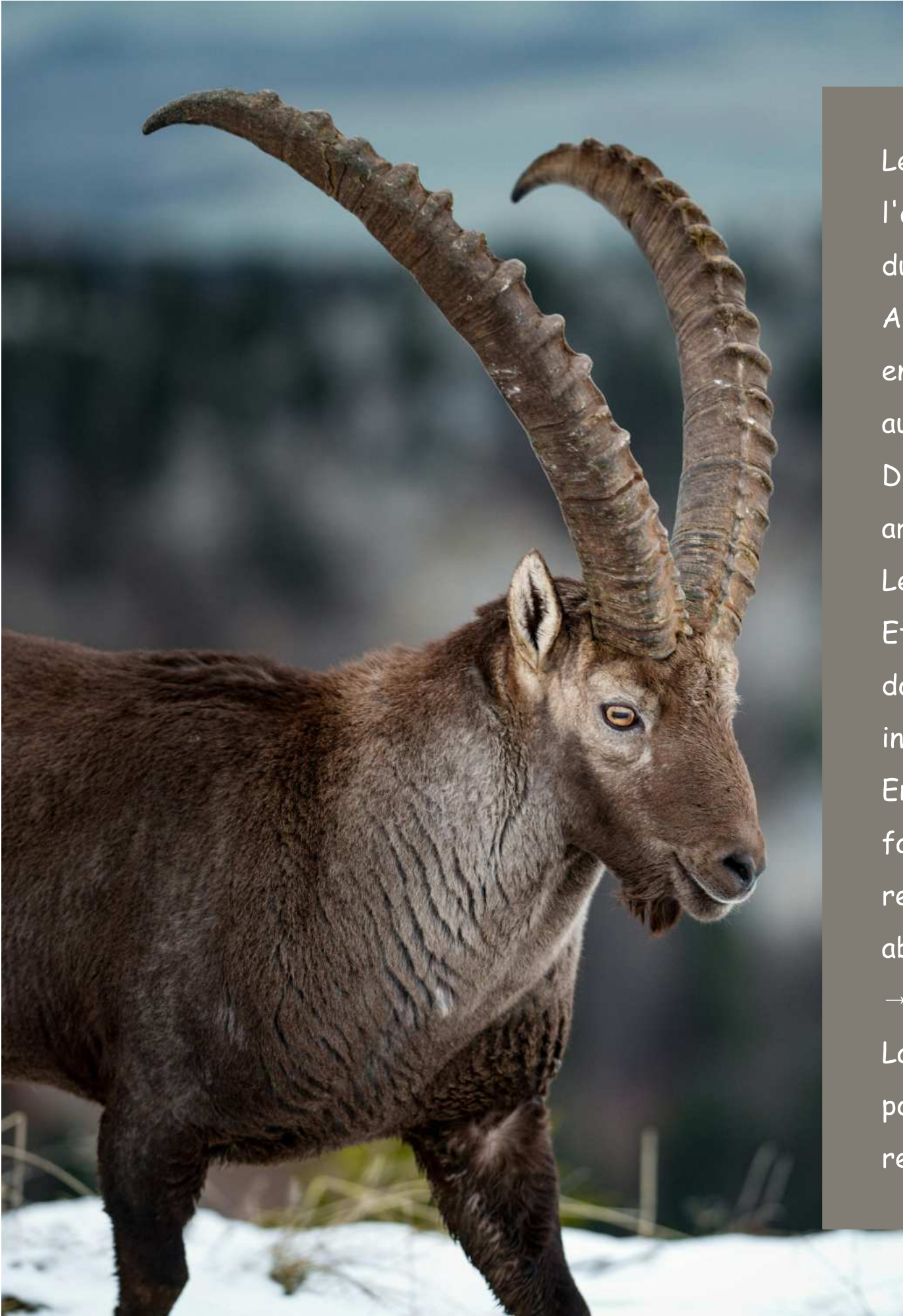
Prenons ce temps de l'intersaison pour vérifier, entretenir nos armes, et dès que possible retournons au stand de tir pour s'entraîner et retrouver les bons gestes. Notre passion nous oblige à tout mettre en œuvre pour prouver que nous sommes compétents et irréprochables. Les 30% d'auto-accidents nous montrent que nous avons encore du chemin à faire.



POUR CEUX QUI NE L'ONT PAS ENCORE FAIT PENSEZ À RENOUVELER VOTRE ADHÉSION.
MERCI

Ci-dessous un texte paru sur les réseaux sociaux où on comprend encore une fois le rôle des associations anti-chasse comme One Voice qui par leur action judiciaire, n'hésitent pas à faire annuler des décisions administratives au détriment de la santé publique et animale.

Et au passage on empoche des royalties.
Faut bien payer les avocats !



Le 12 janvier 2026, le Tribunal administratif de Grenoble a annulé l'arrêté préfectoral autorisant l'abattage de 75 bouquetins du massif du Bargy.

Après plus de 10 ans d'acharnement, la justice reconnaît que l'État a agi en toute connaissance de l'illégalité, sans jamais prouver qu'il n'existait aucune alternative à l'abattage pour lutter contre la brucellose.

Depuis 2013, les bouquetins du Bargy sont régulièrement ciblés par des arrêtés d'abattage.

Leur "faute" ?

Etre parfois porteurs d'une maladie importée par les animaux domestiques, alors que le bon sens voudrait que l'on soigne les troupeaux infectés, pas qu'on tue les animaux sauvages.

En 2022, un arrêté prévoyait l'abattage de 170 bouquetins. Nous avons fait suspendre en urgence cet arrêté mais le préfet avait directement repris un arrêté permettant de tuer 75 animaux. 61 bouquetins ont été abattus en deux jours, avant toute décision de justice.

→ 3 seulement étaient malades.

La justice reconnaît que le préfet a ignoré la suspension judiciaire pour passer en force et le condamne à verser 5 000 € aux associations requérantes, dont One Voice.

Du côté des réglages

Nous avons réalisé en 2025, 471 réglages sur cible fixe et 98 tirs sur sanglier courant.

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée...

La solution : Le REGLAGE ! Pensez à régler et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Quelques rappels : L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi à partir du 10 juin 2026 dès 14 heures 30 et ce jusqu'au 21 octobre 2026.

Stand de l'Arquebuse Aubonne, route de Genève 74140 DOUVAINE.

Renseignements :

Philippe BALSAT

au : 06 80 31 83 46

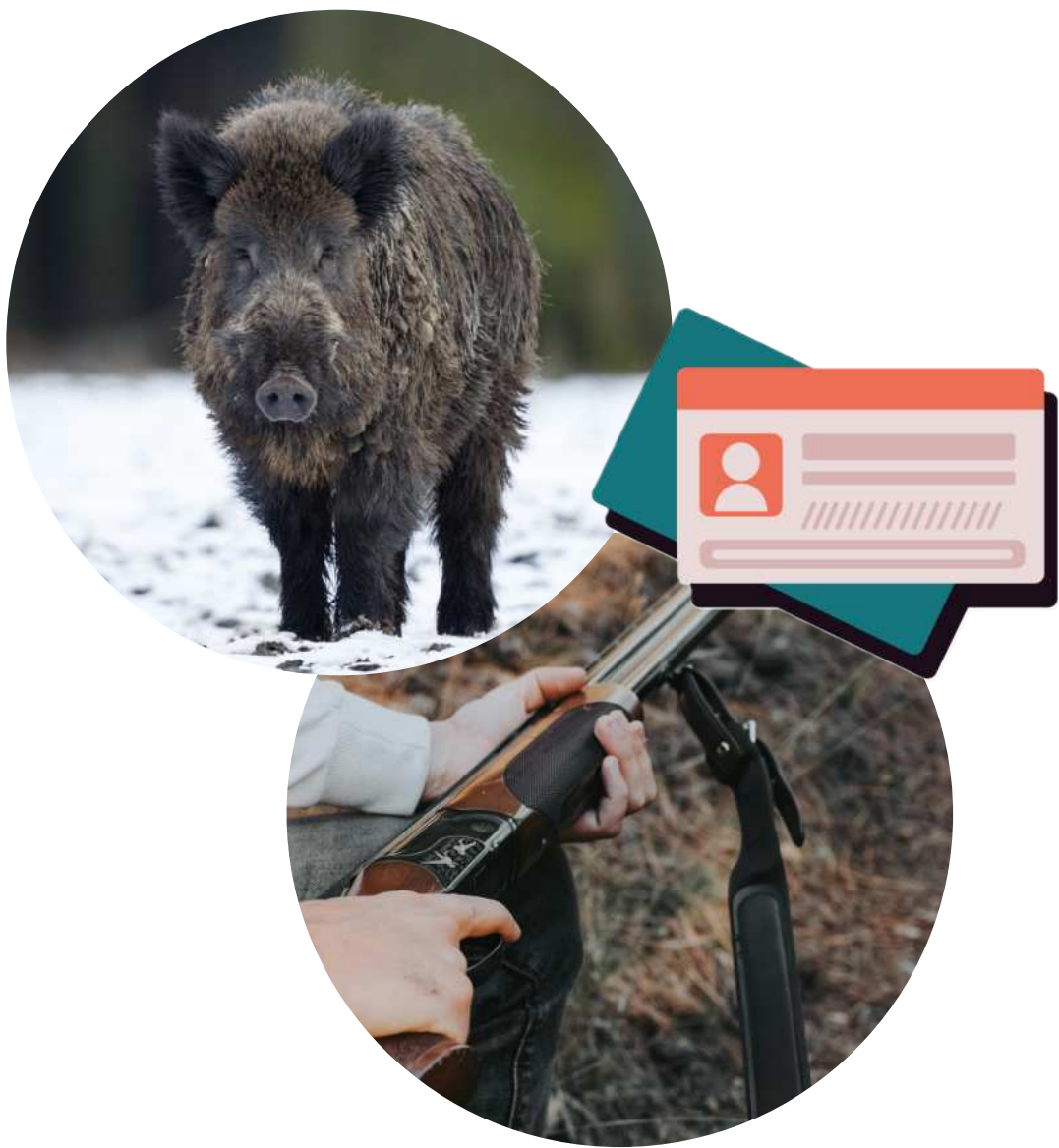
email : philippe.balsat@orange.fr

Rappel : Vous devez impérativement vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir pour transporter votre arme en toute légalité.

Mise en place de nouvelles règles de sécurité au stand de tir en ce qui concerne les réglages à partir de 2026.

Tir sanglier courant le samedi après-midi dès 14 h 00 :

les 11 & 25 avril, 09 mai, 18 juillet, 08 août et 05 septembre 2026. Au stand du SCC derrière l'Arquebuse de Douvaine. (Stand du Col Vert)



Cotation des trophées

Si vous avez tiré un beau trophée cette saison et qu'il n'est pas encore naturalisé nos cotateurs sont à votre disposition pour déterminer le nombre de points, c'est toujours une information intéressante même si vous n'avez pas battu le record de France ou du département.

Attention : seuls les massacres peuvent être cotés un mois après la date du tir. Si vous envisagez de faire naturaliser la tête, prévenez votre taxidermiste de façon à la faire coter avant la naturalisation complète. Demandez lui la coupe du crâne réglementaire.

Les défenses et grès des sangliers doivent être libres de façon à permettre toutes les mesures nécessaires et pas fixés de façon définitive sur un support.

Enfin nous vous rappelons que Dominique CHATEL qui a été formé par notre regretté Marcel BOUVIER a pris sa suite pour l'analyse de l'âge des cerfs par la méthode de MITCHELL et a formé Jean-Paul PEILLEX.

Dominique CHATEL : 12 route de l'Ugine 74500 BERNEX

Tel : 06 71 71 30 94

Jean-Paul PEILLEX : 3 impasse du Bastion 74200 THONON

Tel : 06 33 63 61 01



Liste des cotateurs de la Haute-Savoie

BALSAT Philippe
104 rue de la Charrière 74140
SAINT CERGUES
06 80 31 83 46



DEYA Christophe
Les Bottolieres
150 chemin des Dampes
74200 MARIN
06 32 30 39 76



JANIN Roger
147 route du Pont Rouge
74380 CRANVES SALES
06 79 05 56 38



TONIN Olivier
Ancienne route d'Annecy
74320 Sevrier
06 83 86 97 17

BREVET GRAND GIBIER



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez nous pour plus de renseignements sur www.asdcgg74.com ou www.ancgg.org.

Bulletin d'inscription

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Email

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2026.

Coupon à retourner au plus tôt à :

BALSAT Philippe
104, rue de la Charrière 74140 SAINT
CERGUES
Tél : 06 80 31 83 46 ou
Mail : philippe.balsat@orange.fr

Les cours débuteront le 23 février 2026 à 19 h 00, salle multimédia derrière l'église 74140 SAINT CERGUES

Notre prochaine assemblée générale aura lieu à Arthaz-Pont notre Dame le vendredi 3 avril à 19h. La conférence qui suivra notre AG aura pour thème le chien courant avec une présentation de l'AFACCC des Savoies.

Disponible à l'association : Callie une chienne de rouge en montagne : 30,00 euros

Afin de lutter contre la propagation de cette maladie, pensez à généraliser le dépistage de la trichine sur la venaison de sanglier.



OUVERT du Lundi au
Jeudi de 17h15 à 19h45
Vendredi de 16h à 20h
Samedi de 14h à 19h



ARMURERIE Chappaz
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

Tél. 04 50 60 30 23
Fax 04 50 60 38 55